

Evaluation externe bilan-projet d'une école doctorale Vague C, 2016-2017

Aide à la rédaction du dossier

Dossier d'évaluation externe du bilan-projet d'une école doctorale :

Le dossier « école doctorale » (ED) décrit le projet d'une ED pour le prochain contrat quinquennal. Il peut s'agir d'un projet de renouvellement à l'identique ou avec modifications (changement d'établissement porteur, d'intitulé, de direction, etc.), de fusion ou restructuration de plusieurs ED, ou encore de création *ex-nihilo*. Le dossier « école doctorale » se fonde sur un bilan/autoévaluation du fonctionnement global des ED au cours du contrat précédent.

Les établissements co-accrédités doivent avoir mis en place une procédure interne d'évaluation des ED. Cette autoévaluation a pour finalité d'inscrire chaque école dans la stratégie des établissements et dans leurs objectifs affichés.

Le travail d'évaluation conduit par le HCERES se fonde sur les références données en annexes.

Le dossier d'évaluation externe est déposé par l'établissement (ou la ComUE) responsable du projet, en utilisant l'intitulé de l'ED proposé pour le prochain contrat, et se compose de deux parties :

1. Le dossier de présentation du bilan/autoévaluation et du projet. Il comprend :
 - a. Un bilan/autoévaluation de ou des ED existantes et participant au projet, s'appuyant sur trois points : fonctionnement et adossement scientifique de l'école, encadrement et formation des doctorants, suivi et insertion des docteurs. En cas de fusion ou de restructuration de plusieurs ED, le dossier présente successivement les bilans/autoévaluations de chaque école concernée.
 - b. Un projet s'appuyant sur la partie précédente et exposant de façon exhaustive le fonctionnement global de l'ED pour le prochain contrat.
2. Des documents annexes récapitulant des données caractéristiques de l'ED : effectifs, potentiel d'encadrement, soutenance et durée des thèses, devenir des diplômés. En cas de fusion ou de restructuration de plusieurs ED, le dossier fournira ces documents pour chaque école concernée.

Bilan/autoévaluation d'une école doctorale

(à dupliquer pour chaque école doctorale existante concernée par le projet)

Identification :

Le dossier indique l'intitulé de l'ED (et son numéro), le nom/mail/téléphone de la direction, l'adresse du site Web, et décline les domaines et sous-domaines HCERES (cf. document de référence disponible sur le site du HCERES). Il précise le/les établissement(s) co-accrédité(s) et associé(s) et fournit la liste des unités de recherche rattachées à l'ED, en indiquant pour chacune d'elles le statut (UMR, EA, etc.), l'intitulé, le numéro, le domaine scientifique, l'établissement et le nom de la direction.

Bilan/autoévaluation de l'école doctorale :

Sur chacun des trois critères suivants, le dossier décrit précisément l'existant et expose les résultats de l'autoévaluation en détaillant les points forts et les points faibles que l'autoévaluation a permis d'identifier.

Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

Contexte :

- Périmètre thématique de l'ED.
- Positionnement de l'ED au sein de l'établissement et/ou de la ComUE. Rapports entre l'ED et les établissements porteurs/associés, la Région, des industries, des collectivités.
- Liens tissés entre l'ED et le Collège/Institut/Département doctoral.
- Interactions éventuelles avec d'autres ED (mutualisation de moyens, formations, etc.).

Organisation et gouvernance :

- Composition (liste nominative des membres et fonctions occupées) et modalités de fonctionnement (prérogatives, réunions, comptes rendus, etc.) du Conseil de l'ED.
- Composition et fonctionnement de l'équipe de direction (Bureau ou structure équivalente) de l'ED.
- Moyens matériels et humains mis à la disposition de l'ED (secrétariat, locaux, etc.).
- Communications interne et externe (site Web, listes de diffusion, etc.).
- Charte des thèses (à joindre au dossier).

Politique de recrutement et de financement des doctorants :

- Procédures adoptées par l'ED pour le choix des sujets de thèses (évaluation des sujets, critères d'objectivités, priorités fixées, etc.).
- Politique de recrutement (critères, répartition des financements, diffusion des sujets, organisation de concours, entretiens personnalisés, etc.).
- Politique de financement des thèses (organisation de concours, d'entretiens spécifiques, répartition des financements par domaine et/ou unités de recherche, seuil de financement, gestion des financements de fin de thèses, etc.).
- Statistiques analysées et commentées sur les financements de thèses (proportion et évolution des thèses financées, non financées, des doctorants salariés, des moniteurs, etc.).

Adossement scientifique :

- Périmètre scientifique des unités de recherche rattachées à l'ED (nombre de laboratoires, disciplines couvertes, potentiel d'encadrement, etc.).
- Participation des unités de recherche dans le fonctionnement global de l'ED (recrutement des doctorants, offre de formations doctorales, suivi des doctorants et des docteurs, valorisation du doctorat, etc.).

Ouvertures nationale et internationale :

- Proportion de doctorants issus d'un master extérieur, de doctorants étrangers, nombre et gestion des thèses en cotutelles.
- Dispositifs d'aide à la mobilité entrante (financement des doctorants étrangers, dispositifs d'accueil, etc.) et sortante (participation à des colloques, séjours à l'étranger, etc.).

Encadrement et formation des doctorants

Encadrement des doctorants :

- Potentiel d'encadrement de l'ED (et son évolution par disciplines, unités de recherche, etc.).
- Directives de l'ED sur le nombre maximum de doctorants par encadrant, la gestion des co-encadrements, des doctorants salariés, des moniteurs, etc.
- Dispositifs de suivi des doctorants (inscriptions, réunion de rentrée, comité de suivi de thèse, auditions/entretiens des doctorants au cours de leur thèse, détection et gestion des doctorants en difficulté, résolution des conflits, etc.).
- Soutenance et durée des thèses (conditions requises pour la soutenance, choix du jury, objectifs fixés pour la durée des thèses (éventuellement selon la nature du financement), gestion des fins de thèses, des thèses de longue durée, etc.).

Formation des doctorants :

- Offre de formations doctorales (variété des formations scientifiques et professionnalisantes, volume et contenu des modules, organisation et accessibilité, évaluation des formations par les doctorants, etc.).
- Politique adoptée par l'ED (nature et volume de formations recommandés ou exigés, exploitation de l'évaluation des formations par les doctorants, dispositifs d'autoévaluation par les doctorants de leurs connaissances/compétences acquises, etc.).
- Animations auprès des doctorants (organisation/fréquence/financement/accessibilité de Journées de l'ED ou journées scientifiques, de Doctoriales, ou autres types de manifestations (locales, nationales ou internationales) participant à la formation des doctorants).

Suivi et insertion des docteurs

Dispositifs de suivi :

- Dispositifs mis en place par l'ED (ou une autre structure) pour assurer le suivi de l'insertion de ses docteurs (nature des dispositifs, taux de réponses obtenues, etc.).
- Résultats d'insertion des docteurs trois ans après la soutenance de thèse (catégories professionnelles occupées et évolution des données, cf. tableau disponible sur le site du HCERES).

Contribution à l'insertion et valorisation du doctorat :

- Exploitation/analyse des données, diffusion des résultats/conclusions auprès des doctorants ou de réseaux d'anciens, prise en compte dans le fonctionnement global de l'ED, e.g. dans le choix des sujets de thèses, de l'offre de formations doctorales disciplinaires et professionnalisantes).
- Actions mises en œuvre par l'ED (ou une autre structure) pour favoriser l'insertion de ses futurs diplômés.

- Valorisation du doctorat (animations/manifestations conduites par l'ED (seule ou en partenariat avec des entreprises, des collectivités territoriales, des associations, etc.), ou auxquelles participe l'ED, pour valoriser et promouvoir le doctorat.

Projet d'école doctorale

Le projet doit s'appuyer sur l'analyse et les conclusions de l'autoévaluation. Il précise les évolutions et les dispositifs qui seront mis en place pour améliorer le fonctionnement global de l'ED, i.e. pour assurer la pérennité des points positifs et gommer/supprimer les points perfectibles que l'autoévaluation a permis d'identifier.

Identification :

Le dossier indique l'intitulé de l'ED (et son numéro s'il existe), le nom/mail/téléphone de la future direction, l'adresse du site Web (s'il existe), et décline les domaines et sous-domaines HCERES (voir document de référence disponible sur le site du HCERES). Il précise le/les établissement(s) co-accrédité(s) et associé(s), et fournit la liste des unités de recherche qui seront rattachées à l'ED, en indiquant pour chacune d'elles le statut (UMR, EA, etc.), le numéro, l'intitulé, le domaine scientifique, l'établissement, et le nom de la direction.

En cas de renouvellement :

Indiquer s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, ou d'un renouvellement avec modifications, en les précisant (changement de périmètre, d'établissement porteur, d'intitulé, de direction, etc.).

Dans ce cas, les différentes rubriques de la partie bilan/autoévaluation ne seront reprises que pour mettre clairement en évidence les évolutions proposées.

En cas de création :

Indiquer s'il s'agit d'une demande de création par restructuration d'une ou plusieurs ED, ou d'une création *ex-nihilo*.

Dans le cas d'une restructuration, les rubriques de la partie bilan seront reprises pour présenter le projet (fonctionnement et adossement scientifique de l'école, encadrement et formation des doctorants, suivi et insertion des docteurs).

Documents à fournir en annexe

En cas de fusion ou de restructuration de plusieurs ED, ces documents sont à fournir pour chaque école concernée.

Effectifs de l'ED :

Liste des doctorants inscrits dans l'ED au titre de l'année universitaire 2015-2016, en précisant l'unité de recherche d'accueil, l'établissement d'inscription du doctorant, la date de la première inscription, le nom de la direction de thèse, le sujet de thèse, le diplôme obtenu avant l'inscription en doctorat.

Potentiel d'encadrement de l'ED :

Liste des enseignants-chercheurs et chercheurs rattachés à l'ED (HDR et non HDR participant à l'encadrement des thèses) à la date du dépôt du dossier, en précisant l'unité de recherche, l'établissement d'affectation, le statut, le nombre de thèses encadrées.

Soutenance et durée des thèses :

Liste des diplômés par année civile, depuis la dernière évaluation jusqu'à la date du dépôt du dossier, en précisant l'unité de recherche d'accueil, le nom de la direction de thèse, le sujet de thèse, le ou les financements, la date de la première inscription, la date de soutenance, la durée effective de la thèse (en prenant en compte par exemple les arrêts maladie ou de maternité), les deux principales publications ou productions.

Devenir des diplômés :

Liste des diplômés par année civile (2010, 2011, 2012, *i.e.* trois ans après la soutenance de thèse), en précisant la catégorie d'emploi occupé :

- Agents contractuels dans le secteur public (ATER exclus).
- Titulaires de la fonction publique en qualité de chercheur, enseignant-chercheur, ingénieur de recherche.
- Titulaires de la fonction publique en qualité d'enseignants dans le 1^{er} ou le 2nd degré.
- Titulaires de la fonction publique dans une autre catégorie (collectivité territoriale, ministère, agence, secteur hospitalier, etc.).
- Contrats d'ATER.
- Contrats post-doctoraux en France (ATER exclus).
- Contrats post-doctoraux à l'étranger dans l'Union Européenne.
- Contrats post-doctoraux à l'étranger hors Union Européenne.
- Emplois permanents dans le secteur privé en qualité de chercheur, ingénieur, chef d'entreprise, professions libérales.
- Emplois permanents dans le secteur privé sur un autre type d'emploi.
- Emplois à durée déterminée dans le secteur privé en qualité de chercheur, ingénieur ou autre poste ayant requis un doctorat.
- Emplois à durée déterminée dans le secteur privé dans une autre catégorie.
- En recherche d'emploi.
- En reprise d'études.
- Inactifs.
- Autres situations.
- Situations inconnues.

Important : les mêmes règles de répartition doivent être adoptées pour les docteurs français et étrangers ; les diplômés étrangers trouvant un emploi dans leur pays d'origine seront comptabilisés en utilisant les mêmes catégories d'emploi.

Tableau récapitulatif des effectifs, de l'encadrement et du suivi des doctorants/docteurs :

Voir le modèle sur le site du HCERES (format .xls).

Annexe : références HCERES pour l'assurance qualité dans les écoles doctorales

Introduction

Le HCERES a construit son processus d'évaluation sur la base d'un ensemble d'objectifs que doit se doter une école doctorale afin d'assurer une qualité reconnue au niveau français et européen. Cet ensemble est présenté ici sous la forme de références (objectifs à atteindre) et critères (actions à mener) qui permettent à un établissement de se construire un référentiel propre de management de la qualité.

Cette présentation utilise 3 champs du management de la qualité dans une école doctorale :

- Champ 1 : fonctionnement et adossement scientifique de l'école.
- Champ 2 : encadrement et formation des doctorants.
- Champ 3 : suivi et insertion des docteurs.

Champ 1 : Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

Référence 1-1 : L'organisation et la gouvernance de l'école doctorale répondent à ses besoins de fonctionnement

- L'intitulé de l'ED est cohérent avec le périmètre scientifique global des unités de recherche de rattachement.
- Les moyens humains et matériels mis à disposition de l'ED sont adaptés à ses caractéristiques (effectifs, localisation des unités de recherche, etc.).
- La gouvernance de l'ED est effective et adaptée à ses contraintes (bureau exécutif, codirections éventuelles, conseil, etc.).
- Les modalités de fonctionnement et d'interaction de l'ED avec son/ses établissement(s) porteurs et un Collège/Institut doctoral sont pertinentes, explicites et efficaces.
- L'ED s'appuie sur un Conseil d'école opérationnel, dont la composition et les modalités de fonctionnement sont conformes aux textes en vigueur. La représentation et la participation des représentants des doctorants sont effectives.
- L'ED s'est dotée de moyens de communications interne et externe visibles et efficaces (depuis le recrutement des doctorants jusqu'à l'insertion des docteurs).
- L'ED assure régulièrement son autoévaluation et tire bénéfice de l'analyse des résultats dans son fonctionnement global.

Référence 1-2 : La politique de recrutement des doctorants est explicite et suivie par l'école doctorale et ses partenaires

- L'ED suit une politique de financement de thèses cohérente avec ses objectifs, son bilan et l'analyse qui en découle.
- Les procédures adoptées pour le choix des sujets de thèses, ainsi que les modalités de recrutement sont transparentes, visibles et explicites.
- Des dispositifs d'accueil des doctorants permettent aux différents publics (doctorants français/étrangers, salariés/non-salariés, etc.) de s'intégrer rapidement et efficacement dans leur ED, leur unité de recherche et leur établissement.
- L'ED s'appuie sur une charte des thèses adoptée par les établissements porteurs, qui définit les engagements réciproques entre les doctorants et les directions de thèses. En s'appuyant sur les textes en vigueur, elle fixe les règles de déontologie du doctorat au sein des écoles doctorales et des établissements.
- Par le biais de moyens de communication adaptés, l'ED s'assure que les procédures administratives (accès au concours de recrutement, inscription, journée de rentrée, etc.), les activités de recherche au sens large (intégration dans une unité de recherche, connaissances des compétences développées au sein des autres structures de recherche partenaires, etc.), l'animation scientifique et/ou professionnalisante (Journées de l'ED, formations, cycles de conférences, etc.) sont connus et accessibles des/aux doctorants.

Référence 1-3 : La politique scientifique de l'école doctorale est claire, lisible, et préalablement fixée avec ses partenaires

- Les missions scientifiques de l'ED sont déterminées en partenariat avec ses unités de recherche et en cohérence avec leur périmètre scientifique et leur rayonnement.
- Au-delà des unités de recherche, des interactions opérationnelles sont tissées avec les établissements, le Collège/Institut doctoral, les industries et/ou les collectivités.
- Conçue dans une perspective de valorisation du doctorat et une optimisation de l'insertion des docteurs, la politique scientifique s'inscrit dans une dynamique locale, nationale et internationale.

Champ 2 : Encadrement et formation des doctorants

Référence 2-1 : L'école doctorale applique une politique d'encadrement précise et rigoureuse

- En cohérence avec son adossement scientifique et son potentiel d'encadrement, l'ED fixe des règles/objectifs précis(es) d'encadrement (nombre de doctorants/encadrants, gestion des coencadrements, cotutelles, etc.).
- Avec la participation des acteurs locaux, des procédures adaptées aux profils des doctorants sont mises en place pour suivre la progression de leur projet de recherche (résultats obtenus, publications/productions, perspectives d'insertion, etc.).

- En prenant en considération le profil des doctorants (discipline scientifique, salarié/non salarié, thèse en cotutelle, etc.), l'ED fixe des objectifs clairs et transparents en matière de durée des thèses.
- Des dispositifs sont mis en place par l'ED (avec le concours de l'ensemble des parties prenantes) pour prévenir et limiter les situations susceptibles d'aboutir à un abandon, *e.g.* comité de suivi de thèse, soutenance(s) en cours de thèse, tuteur ou référent, médiateur en cas de conflit, etc.

Référence 2-2 : La politique de formation des doctorants est explicite

- L'ED fournit à ses doctorants les formations théoriques et pratiques pour s'insérer dans la société, au niveau correspondant à leur qualification, qu'il s'agisse du secteur privé ou académique.
- En partenariat avec les unités de recherche, le Collège/Institut doctoral (ou autre acteur local), l'ED construit une offre de formations disciplinaires/scientifiques et professionnalisantes, accompagnée d'actions complémentaires (Doctoriales, journées de l'ED, etc.) avec des modalités explicites sur leur accès et leur validation.
- A l'aide d'outils appropriés, les doctorants mènent leur propre évaluation de compétences acquises tout au long de leur thèse, constituant ainsi leur « livret de compétences ».
- Des critères explicites de soutenance de thèse sont fixés et communiqués aux doctorants et directions de thèses.

Champ 3 : Suivi et insertion des docteurs

Référence 3-1 : Des dispositifs de suivi de l'insertion des docteurs ont été mis en place

- Avec la participation active des unités de recherche et des directions de thèses, l'ED (et/ou une structure de l'établissement dont c'est la mission) met en œuvre un dispositif de suivi de ses docteurs et de l'évolution de leur début de carrière.
- Avec la participation des doctorants/docteurs, l'ED favorise la création d'annuaire/réseau/alumni des anciens doctorants.

Référence 3-2 : Les résultats d'insertion des docteurs sont analysés, communiqués aux parties prenantes et exploités par l'école doctorale

- L'ED s'approprie les données collectées, en assure l'analyse et la diffusion auprès de son Conseil, des candidats/doctorants/docteurs et des différents partenaires locaux impliqués dans la formation doctorale.
- Les conclusions d'analyse sont mises à profit pour faire évoluer l'ED en termes de fonctionnement (politique scientifique, choix des sujets de thèse, procédure de recrutement des doctorants), d'encadrement et de formation des doctorants (nature et volume des formations disciplinaires et professionnalisantes, journées scientifiques de l'ED, Doctoriales).
- En partenariat avec les établissements porteurs et le Collège/Institut doctoral, l'ED assure la valorisation du doctorat auprès des partenaires locaux, nationaux et internationaux, susceptible de favoriser l'insertion des docteurs.